

MOTION PRÉSENTÉE AU CA DU 31/01/22 PAR LES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET DE VIE SCOLAIRE

Pendant ce quinquennat, et en dépit de la crise sanitaire, 7 900 postes auront été supprimés depuis 2017 dans les collèges et lycées.

La baisse annoncée de 440 postes au budget 2022 va encore dégrader les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels dans un contexte de hausse démographique dans le second degré. Nous DÉNONÇONS LES 89 suppressions d'emplois prévues à la rentrée dans les collèges et lycées des Hauts de France ... record de France !

Pour assurer la réussite des élèves, nous avons besoin de davantage d'AED (10,5 équivalents temps pleins pour 1181 élèves et étudiants soit 1 AED pour 112 apprenants, à l'heure actuelle au lycée Yourcenar ; de davantage d' AESH (2 alors que les besoins sont nombreux), de davantage de CPE (3, alors qu'il en faudrait 3,5 au regard du nombre d'élèves), d'une assistante sociale à temps plein, de 2 infirmières à temps plein (1.5 à l'heure actuelle) ; et bien sûr de collègues en nombre suffisant. Quand aux Psy EN, certes affectés au CIO et pas en établissements, ils sont douze pour le district de Béthune, dont une collègue en arrêt et non remplacée; ce qui fait plus de 1000 élèves par Psy EN.

Après avoir retiré 31h de moyens au lycée Yourcenar au mois de juillet 2021, le Rectorat de l'académie de Lille nous retire une centaine d'heures pour la rentrée 2022/2023. (DHG 2021-22 = 2075,23 heures / DHG 2022-23 = 1975,37 heures)

Cela signifie que 3 supports (lettres / mathématiques / service) seront définitivement supprimés à la prochaine rentrée, et que ces collègues devront faire une demande de mutation, dans un contexte actuel de réductions du nombre de postes ; et que 5 collègues (STMS / physiques-chimie / lettres / philosophie / biochimie) vont être obligés de faire une partie de leur service dans un autre établissement. Et c'est sans compter les postes précaires des contractuels ou des TZR dont la suppression est moins visible mais non moins préoccupante.

Dans le contexte sanitaire que nous vivons depuis 3 ans, nos élèves ont encore plus besoin d'être accompagnés que par le passé. Réduire le nombre d'enseignants et surcharger les classes ne va pas dans le bon sens.

Les calculs effectués par le Rectorat ne sont d'ailleurs pas logiques :

- il estime que sur les 29 étudiants en BTS ESF première année, seuls 22 poursuivront en seconde année, et de ce fait, il supprime une demi-section de BTS ESF 2ème année. Sur quoi se base-t-il? Nous avons connaissance du déménagement de 2 étudiants, mais pas du départ de 5 de plus ! Le Rectorat table-t-il, par ailleurs, sur 100 % de réussite ou instaure-t-il une interdiction de redoublement en cas d'échec à l'examen ?

**NOUS RÉCLAMONS DONC L'ABANDON DE LA SUPPRESSION DE CE
DEMI-GROUPE.**

- il ferme également une demi-section de ST2S. Or les effectifs des premières et des terminales ST2S sont sous évalués. Il y a 66 élèves en terminale cette année et 71 en 1ère. Le Rectorat parie donc sur 5 doublants en première et 100% de réussite en Terminale ?

- Pour les 1ères, l'année prochaine, il prévoit 70 élèves ; or, depuis plusieurs années il y a toujours plus de 70 d'inscrits.

NOUS RÉCLAMONS DONC L'ABANDON DE LA SUPPRESSION DE CETTE DEMI-CLASSE.

- Il ferme une classe de seconde en se basant sur ses prévisions. N'oublions pas que cette cohorte d'arrivées en seconde a elle aussi été fragilisée par les cours en distanciel en 5ème et 4ème. Les élèves ont besoin d'être accompagnés. Mais la logique comptable ne s'embarrasse pas de cela. Plutôt que de privilégier des effectifs de 29, le Rectorat prévoit des classes à 33 ou plus et impose une réduction des moyens qui va dégrader la prise en charge des élèves les plus fragiles.

NOUS RÉCLAMONS DONC L'ABANDON DE LA SUPPRESSION DE CETTE CLASSE.

Enfin, les moyens alloués pour la rentrée 2022-23 seront de 1975,37 heures réparties de la manière suivante : 1710,02 heures postes et 265,35 heures supplémentaires, ce qui correspond à plus de 13% de la dotation globale ou encore 15 postes de certifié·e-s, pour reprendre la logique comptable ministérielle.

Le Rectorat reconnaît donc bien les besoins d'heures d'enseignement, mais n'est pas prêt à payer ces heures de la même manière (rappelons qu'une HSA est payée moins qu'une Heure Poste).

Or le cours d'un enseignant n'est pas différent selon le taux de rémunération qu'il perçoit !

C'est par ce tour de passe-passe que le Rectorat supprime des supports, des demi-postes et qu'il les remplace par des heures supplémentaires, mettant sous pression des équipes qui perdent des collègues, et qui sont contraintes d'accepter des heures supplémentaires au nom d'une certaine conscience professionnelle de ce qui correspond aux besoins des élèves.

La direction actuelle a hérité à la fois d'un passif dont elle n'est pas responsable et d'une dotation horaire globale insuffisante au vu des besoins. Les choix effectués ont été présentés aux représentants syndicaux, à la commission permanente et en conseil pédagogique, ce qui montre une volonté de transparence et de démocratie, contrairement aux directives du Ministère de ne plus installer de commission permanente désormais.

Nous reconnaissons le travail du chef d'établissement et de son adjointe, mais nous ne pouvons cautionner le sabotage de l'Éducation Nationale. Depuis plusieurs années, casse

du bac, réformes du lycée, Parcoursup confirment le choix d'une école du tri et de la sélection.

Pour toutes ces raisons et celles évoquées plus haut, les représentant·e-s des personnels enseignants et de vie scolaire élu·e-s au CA du lycée Yourcenar et réuni·e-s le 31/01/2022 , refusent la DHG et sa répartition et demandent un plan d'urgence dans l'Éducation avec :

- l'annulation des suppressions de postes et des moyens à hauteur des besoins pour toutes les catégories de personnels (enseignants, CPE, PSY-EN CPE, AED, personnels infirmiers et sociaux), et des fermetures de classes ;
- un transfert d'HSA en HP pour que la marge d'autonomie laissée aux établissements dans le cadre de la réforme (volant D'AP, dédoublement etc), puisse se faire avec des moyens fixes qui garantissent la stabilité des personnes ;
- une amélioration des conditions d'étude des élèves et de travail des personnels ;
- de véritables mesures de sortie de la précarité pour les AED et les AESH.

Les personnels enseignants et de vie scolaire élus au CA du lycée Yourcenar